

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE  
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DU BUDGET (COMFIB)**

**RAPPORT N°2022-010/ALT/COMFIB**

**DOSSIER N°013 : RELATIF AU PROJET DE LOI N°.....-2022/ALT  
DU.....PORTANT RATIFICATION DE  
L'ORDONNANCE N°2021-022/PRES DU 31  
DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION  
DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE  
FINANCEMENT SIGNE LE 12 JUILLET 2021  
ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE BNP  
PARIBAS FORTIS SA/NV POUR LA  
REALISATION DU PROJET DE MOBILITE  
URBAINE DU GRAND OUAGA (PMUGO)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB)  
par le député **Drissa SANOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 31 mai de 17 heures 18 minutes à 19 heures 05 minutes et le jeudi 02 juin de 22 heures 11 minutes à 23 heures 52 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°.....-2022/ALT du.....portant ratification de l'Ordonnance n°2021-022/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 12 juillet 2021 entre le Burkina Faso et la Banque BNP PARIBAS FORTIS SA/NV pour la réalisation du projet de mobilité urbaine du grand Ouaga (PMUCO).

Les commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Lassina OUEDRAOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD) par les députés Seyibo ZAMPOU et Noufou ZIDWEMBA.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le gouvernement était représenté par le Colonel Major Omer BATIONO et Maître Barthélemy KERE respectivement, ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité et ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux assistés de leurs collaborateurs.

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi structuré en quatre points :

- le contexte justificatif du PMUGO ;
- les objectifs de développement, les bénéficiaires et les zones d'intervention du projet ;
- la description technique du projet ;
- les conditions du financement.

### **I.1- Le contexte justificatif du PMUGO**

Le système de transports urbains à Ouagadougou et dans son aire métropolitaine est singulier dans sa répartition modale, par rapport aux villes subsahariennes de même statut. Les moyens de transports individuels (bicyclettes, deux-roues motorisés, automobiles et marche) dominent le trafic urbain et les transports collectifs qu'ils soient formels ou informels (bus et taxis) sont marginaux. Le transport collectif formel, assuré par la SOTRACO intéresse moins d'un pourcent de la population de la capitale. En outre, le système de transports du point de vue de la gouvernance n'est sous-tendu par aucune autorité organisatrice.

Ouagadougou est également le visage d'un étalement urbain soutenu, sur fond de doublement de la population tous les 15 ans environ.

Le corollaire de cet état de fait est la congestion de la circulation, la saturation des axes majeurs desservant le centre-ville pendant les heures de pointe, une pollution atmosphérique omniprésente à travers divers rejets gazeux (CO et CO<sub>2</sub>...), des accidents de la voie publique par milliers à l'origine de plusieurs centaines de décès annuels, un allongement de la distance et de la durée des trajets du fait de l'étalement urbain, etc.

Ces indicateurs témoignent d'un système de transports urbains chaotique, non durable et tendant vers la saturation. Pourtant, la mobilité urbaine (de préférence durable) est un enjeu majeur pour les interactions économiques et sociales, ainsi que pour la préservation de la qualité de l'air et de la santé des citoyens.

Conscients de ces enjeux, le gouvernement burkinabè et la commune de Ouagadougou ont entrepris de réformer le système de transports dans l'aire métropolitaine de Ouagadougou, entre autres en développant et en modernisant l'offre de transport collectif structuré, d'où le PMUGO.

Le PMUGO résulte donc de la rencontre de deux ambitions : nationale et locale.

Sur le plan national, le PMUGO tire sa substance d'abord de l'axe 2 du PNDES II « Développer le capital humain » et ensuite du chantier 10 « Ensemble et en mouvement, relever les grands défis sectoriels » du programme présidentiel 2021-2025. L'un des objectifs visés en matière de mobilité urbaine dans ledit chantier est de « renforcer les transports et sécuriser davantage la mobilité ». A cet effet, les actions à mener sont entre autres :

- « accélérer le processus de modernisation des transports collectifs dans la ville de Ouagadougou et son extension à la ville de Bobo-Dioulasso » ;
- « poursuivre la mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport urbain et péri-urbain dans le Grand-Ouaga, avec la desserte du nouvel aéroport de Donsin ».

Au niveau local, le PMUGO fait suite au programme de mandat 2016-2021 de l'exécutif municipal conduit par le Maire de la ville de Ouagadougou, lequel programme de mandat prévoit un plan de mobilité à l'horizon 2030 articulé autour de quatre axes d'intervention :

- la fluidité de la circulation ;
- le renforcement des infrastructures routières ;
- la valorisation du transport en commun ;
- le renforcement des infrastructures de stationnement.

## **I.2- Les objectifs de développement, les bénéficiaires et les zones d'intervention du projet**

### **I.2.1- Les objectifs de développement du projet**

L'objectif global du PMUGO est de mettre en place un système de transport collectif durable dans le Grand Ouaga.

Pour ce faire, il est assigné au projet les objectifs spécifiques suivants :

- mettre en place un nouveau réseau de transport collectif par autobus dans la ville de Ouagadougou ;
- restructurer la SOTRACO en la recapitalisant ;
- fournir une assistance technique et opérationnelle à la nouvelle SOTRACO pour l'exploitation du futur réseau ;
- opérationnaliser une autorité organisatrice de la mobilité dans le Grand Ouaga et renforcer ses capacités par une assistance technique ;
- renforcer les capacités de la Direction générale de la mobilité urbaine (DGMU) ;
- aménager des infrastructures pour faciliter l'insertion des autobus dans le trafic ;
- construire des équipements (dépôt bus, centre de maintenance, mobilier urbain, gare multimodale) dédiés au transport collectif.

### **I.2.2- Les bénéficiaires et les zones d'intervention du projet**

Les bénéficiaires du PMUGO sont les habitants de l'aire métropolitaine de Ouagadougou et ceux qui y ont leur lieu d'activités.

### I.3- : La description technique du projet

Le Projet est constitué de cinq composantes et sera exécuté en deux phases par les sociétés SCANIA WEST AFRICA LTD et RATP COOPERATION, qui ont conclu des contrats commerciaux avec la SOTRACO respectivement les 12 et 13 mars 2021. Lesdits contrats avaient été auparavant approuvés par le Conseil des ministres en sa séance du 03 mars 2021.

#### I.3.1- Consistance du Projet

Composantes	Actions	Coût (euros)
1- Appui au développement et à l'opérationnalisation d'un réseau de bus (SCANIA)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fourniture d'environ 300 autobus de différents gabarits (bus articulés de 19 m, des bus de 15 m, de 13 m et des minibus de 9m), d'autocars équipés d'un système de transport intelligent (ITS) et d'une vingtaine de véhicules d'assistance à la SOTRACO y compris les systèmes intelligents de transports (ITS)</li><li>- Construction d'un dépôt-bus et d'un centre de maintenance sur le site actuel de la direction générale de la SOTRACO</li><li>-Réalisation des études de conception détaillée des infrastructures et des études d'impact environnemental et social</li></ul> (Délai d'exécution : 02 ans)	75 237 360
2- Appui-conseil au transport urbain (RATP COOPERATION)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assistance technique et opérationnelle à l'opérateur de bus SOTRACO</li><li>- Réalisation d'études complémentaires</li><li>- Appui à l'opérationnalisation du Conseil des transports du Grand Ouaga (CTGO) en Etablissement public local (EPL) et renforcement de ses capacités</li><li>- Renforcement des capacités de la Direction générale de la mobilité urbaine (DGMU) et de l'Agence municipale des grands travaux (AMGT).</li></ul>	3 917 676

	(Délai d'exécution : 03 ans)	
3- Amélioration des infrastructures et des équipements pour la mobilité urbaine (Agence municipale des grands travaux) <i>(phase 2 du projet)</i>	- Aménagement d'infrastructures routières (voirie et carrefours), d'abribus et de mobilier urbain - Construction d'une station multimodale à la place Naaba Koom - Contrôle des travaux	17 630 500 <i>(Coût estimatif)</i>
4- Développement et production de biocarburants locaux <i>(phase 2 du projet)</i>	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de production de biocarburants	Don de la Suède
5- Gestion du projet	Pilotage du projet par une unité de gestion logée au CTGO	1 524 946,03
<b>Total</b>		<b>98 310 482,03</b>

### **I.3.2- : Phases d'exécution du Projet**

Le PMUGO a un coût global estimatif de quatre-vingt-dix-huit millions trois-cent-dix-mille quatre-cent-quatre-vingt-deux euros et trois centimes (98 310 482,03 euros) soit soixante-quatre milliards quatre-cent-soixante-huit millions cent-soixante-onze mille trois-cent-cinquante-cinq francs CFA et quinze centimes (64 468 171 355,15 FCFA). Il sera exécuté en deux phases :

Phase I du projet : elle englobe les composantes 1, 2 et 5 et consiste en la rénovation du système de transport public par bus opéré par la SOTRACO dans la capitale Ouagadougou incluant entre autres :

- la livraison d'une flotte d'autobus et d'autocars interurbains ;
- un système complet de transports intelligents (information voyageur, gestion de flotte, cellules de comptage, système d'aide à l'exploitation et billettique) ;
- la fourniture de pièces de rechange, de services de maintenance et de services de formation ;
- la fourniture de services d'études, d'assistance technique et de pilotage projet ;
- la construction et l'équipement d'un dépôt de bus.

Le coût de cette première phase est de quatre-vingt millions six-cent-soixante-dix-neuf mille neuf-cent-quatre-vingt-deux euros et trois centimes d'euros (80 679 982,03 euros) soit, cinquante-deux milliards neuf-cent-six millions sept-cent-soixante-dix-huit mille cinq-cent-quatre-vingt-seize francs CFA et quatorze centimes (52 906 778 596,14 F CFA).

Cette phase, incluant la gestion du projet et l'objet des contrats commerciaux avec SCANIA WEST AFRICA LTD et RATP COOPERATION est financée grâce à une convention de prêt structurée par la banque BNP PARIBAS FORTIS. Dans cette convention 85% (maximum suivant les règles de l'OCDE) du montant des contrats commerciaux est financé par un prêt export Suédois dont les fonds viennent de la banque étatique suédoise SEK et couvert entièrement par l'Etat suédois au travers de son agence de crédit EKN. Les 15% font l'objet d'un prêt commercial avec VISTA BANK BURKINA (ex BICIA-B). Le financement de l'unité de gestion (composante 5) est assuré par cette convention.

Phase II du projet : elle est relative aux composantes 3 et 4. Cette phase fera l'objet d'un autre contrat commercial. Le coût estimatif est de dix-sept millions six-cent-trente mille cinq cents (17 630 500) euros, soit onze milliards, cinq-cent-soixante-un millions trois-cent-quatre-vingt-douze mille sept-cent-cinquante-neuf francs CFA et deux centimes (11 561 392 759,02 FCFA).

Le montant final de la phase II sera fixé en partenariat avec l'Agence municipale des grands travaux (AMGT) une fois :

- les études de conception détaillée des infrastructures et les études d'impact environnemental et social réalisées ;
- les entreprises et bureaux d'études sélectionnés.

#### **I.4- LES CONDITIONS DU FINANCEMENT**

Les conditions du financement de la première phase du PMUGO sont les suivantes :

##### **❖ Les conditions du prêt BNP PARIBAS FORTIS**

Montant du prêt (1 euro = 655,957 FCFA)	Soixante-dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent dix-neuf mille (78 582 519) euros soit cinquante et un milliards, cinq cent quarante-six millions, sept cent cinquante-trois mille quatre cent quinze francs CFA et soixante-huit centimes (51 546 753 415,68 FCFA).
Date de signature de l'accord	12 juillet 2021
Taux d'intérêt	0.49 %
Maturité du prêt	11 ans (date échéance finale : 15/07/2032)
Différé du prêt	01 an
Période de remboursement	semestriel
Durée d'exécution du Projet	03 ans (jusqu'au 15/11/2024)

❖ **Les conditions du prêt VISTA BANK BURKINA (ex BICIAB)**

Montant du prêt (1 euro = 655,957 FCFA)	Quatorze millions, vingt-neuf mille cinq-cent-trois euros et quarante-huit centimes (14 029 503,48 euros) soit neuf milliards, deux-cents millions de francs CFA (9 200 000 000 F CFA)
Date de signature de l'accord	23 juillet 2021
Taux d'intérêt	5,7%
Maturité du prêt	5 ans
Différé du prêt	Néant
Période de remboursement	Semestrielle
Date de clôture	31/08/2026
Durée d'exécution du Projet	03 ans

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses ont été apportés.

**Question n°1 :** **Le Gouvernement peut-il donner les raisons qui justifient l'acquisition des bus avant la réalisation des infrastructures notamment de voirie ? Cela ne va-t-il pas entraîner des difficultés dans la mise en œuvre du projet ?**

**Réponse :** L'arrivée des bus n'entraînera aucune difficulté dans la mise en œuvre du projet. La première tranche est attendue en 2022. Le projet est très bien pensé dans sa conception et dans sa mise en œuvre. Les bus seront livrés par tranche et on espère recevoir la première tranche en janvier 2023. Le plan de livraison des bus est en phase avec le plan des aménagements des voiries et des carrefours.

Le projet prend en compte les autres projets de la commune de Ouagadougou tels que :

- le plan de circulation et de stationnement qui propose des solutions globales aux questions de mobilité ;
- le référentiel des voiries qui fixe les objectifs communs d'aménagement et de gestion des voiries urbaines afin de mettre en œuvre la fonction de chaque voie au sein du réseau ;
- le projet 145 km qui a pour objectif l'amélioration de la mobilité, le développement du transport collectif et l'amélioration des liaisons inter quartiers en favorisant le contournement du cœur de ville.

En rappel, les études techniques des infrastructures (Avant-projet sommaire/ Avant-projet détaillé/ Dossier de consultation des entreprises) liées au PMUGO sont en cours : il s'agit des dépôts de bus, les arrêts de bus, la gare urbaine centrale et les infrastructures routières.

**Question n°02 : Dans le cadre de la réalisation des infrastructures du projet, comment le gouvernement compte-t-il prendre en compte les personnes affectées ?**

**Réponse :** La réalisation des infrastructures du PMUGO prend en compte le Plan de réinstallation des personnes affectées (PAR).

Il est important de souligner que dans le cadre des travaux d'aménagement et de bitumage d'un corridor pilote de Bus Rapid Transit (BRT) à Ouagadougou, la commune a réalisé une étude d'impact environnemental et social (les rapports sont disponibles). Cette étude fait partie de l'étude de faisabilité du PMUGO.

Par ailleurs, des actions sont entreprises avec l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) et la Direction de suivi environnementale de l'Agence municipale des grands travaux (AMGT) pour la réalisation du plan d'actions et de réinstallation du PMUGO.

Il est à signaler que la mise en œuvre du PAR sera financée par l'Etat burkinabè et la commune de Ouagadougou.

**Question n°3 : Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale que les aspects liés à la sécurité nationale sont-ils pris en compte dans le présent projet ?**

**Réponse :** Tout projet réalisé au Burkina Faso actuellement doit impérativement prendre en compte la situation sécuritaire difficile que vit notre pays. Les forces de sécurité (police nationale et police municipale) sont impliqués dans la définition des mesures à prendre pour pallier les éventuels risques d'où le développement d'un corps de sécurité spécialisé au sein de la police municipale pour accompagner la mise en œuvre de ce projet à travers les facilitations pour l'insertion du bus dans le trafic et la sensibilisation à la sécurité routière. Cette approche implique l'ensemble des structures spécialisées telle que l'Office national de la sécurité Routière (ONASER).

A ce titre, il sera chargé d'organiser, en collaboration avec les forces de sécurité, des opérations de contrôle afin de veiller au respect des règles de circulation et de sécurité routière, de susciter une implication et une mobilisation communautaires autour de la lutte contre l'insécurité routière, d'organiser des campagnes d'information et de communication en matière de sécurité routière, de promouvoir la recherche en matière de sécurité routière, etc.

Par ailleurs, la communauté des communes du Grand Ouaga prévoit une réorganisation de la police municipale de Ouagadougou en une police métropolitaine du Grand Ouaga qui sera d'implémenter cette approche sécuritaire dans l'ensemble des communes.

En synthèse, les aspects liés à la sécurité nationale sont pris en compte dans le PMUGO.

**Question n°4 :** **Comment le présent projet peut-il intégrer la construction de parkings dans la ville de Ouagadougou qui demeure l'une des principales causes du problème de la mobilité urbaine ?**

**Réponse :** Afin de résorber cette problématique de stationnement dans la ville de Ouagadougou, le projet prévoit l'aménagement de neuf (09) gares urbaines multimodales qui regroupent par site une aire de stationnement, les arrêts de bus, le dépôt bus, l'aire de taxis, etc. Elles seront réalisées sur les sites suivants : la gare de l'Ouest, la gare de Naaba Koom, la gare de l'Est, la gare de Saaba, la gare de Cissin, la gare de Ouaga-inter, la gare de Tanghin, la gare de Tampouy et la gare de Katr Yaar. Toutes ces réalisations seront à l'image de la gare urbaine de Balkuy déjà opérée par la SOTRACO.

Aussi, un plan de stationnement et de circulation a été élaboré par la mairie pour résoudre cette problématique de stationnement au centre-ville.

Il est important de souligner que la commune dispose déjà des études sur l'aménagement de deux parkings qui occupent des positions stratégiques : il s'agit du site de la Maison du Peuple et de l'ex Camp fonctionnaire (il fait face à la Cathédrale).

**Question n°5 : Qu'est-ce qui est envisagé dans ce projet pour les populations de Ouagadougou résidant en zones non loties ?**

**Réponse :** Le projet prévoit la mise en place de trois types de réseaux de lignes :

- un réseau de 05 lignes primaires sur les routes nationales ;
- un réseau de 24 lignes secondaires dont 3 lignes pour le cœur de ville ;
- un réseau de 30 lignes tertiaires dont 03 lignes pour la rocade-circulaire et un réseau de 06 lignes intercommunales.

La ligne tertiaire répond aux demandes de courte distance et du dernier kilomètre proposant donc un accès dans les quartiers périphériques et surtout non lotis qui concentrent une grande partie de la population surtout avec des revenus moyens et faibles.

Les lignes intercommunales vont desservir les autres communes du Grand-Ouaga, qui de nos jours connaissent une mutation urbaine forte avec des non loties et des zones de promotions immobilières.

**Question n°6 : Quelle politique le gouvernement compte-t-il prendre pour sensibiliser la population à adopter les pratiques de transport en commun au Burkina Faso ?**

**Réponse :** Ce projet en lui-même est une contribution pour amorcer le changement de pratique dans le transport collectif urbain au Burkina Faso. L'étude de faisabilité a prévu un plan de sensibilisation, d'information, de communication pour faciliter le transport modal des autres moyens de transports vers le bus.

En rappel, les bus seront tous équipés d'un système intelligent de transport axé sur l'information « voyageurs » dans le bus, aux arrêts et sur les plateformes androïdes. L'accent sera également mis sur le confort, la propreté, l'accessibilité géographique et économique. Tout ceci pour faciliter l'appropriation des bus par les populations.

**Question n°7 : A quoi correspond exactement la notion de « Grand-Ouaga » employé dans le projet ?**

**Réponse :** Le Grand-Ouaga est le territoire métropolitain autour de la ville de Ouagadougou, d'une superficie d'environ 4 000 km<sup>2</sup>. Il comprend toutes les communes de la Région du Centre (Ouagadougou, Pabré, Saaba, Koubri, Komki-Ipala, Tanghin-Dassouri, et Komsilga), les communes de Loumbila et de Sourgoubila (Région du Plateau Central) et enfin la commune de Bingo dans la région du Centre-Ouest.

L'ensemble de ces collectivités territoriales ont délibéré pour adhérer à ce projet de développement territorial en créant la Communauté des communes du Grand Ouaga (CCGO), le 12 février 2021 d'où germeront des projets stratégiques d'intérêt intercommunal.

**Question n° 8 : Le gouvernement a-t-il prévu un suivi rationnel du présent projet ?**

**Réponse :** Le projet prévoit un mécanisme de suivi et d'évaluation conformément au décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso dont la coordination nationale est assurée par la Direction générale de l'économie et de la planification du ministère en charge des finances.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité du PMUGO a prévu la mise en place :

- d'un comité de préparation du projet ;
- d'une unité de gestion du projet ;
- d'une Autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) ;
- des textes pour le fonctionnement du PMUGO.

**Question n°9 : N'y a-t-il pas lieu d'associer à ce projet la déconcentration des services publics pour plus d'efficacité ?**

**Réponse :** Ce projet participe à la dépolarisation du centre-ville de Ouagadougou et rejoint d'autres initiatives telles que le projet de développement durable de Ouagadougou (PDDO 1 et 2) qui intervient dans l'aménagement des centralités secondaires (Tanghin, Dassasgho, Ouagarinter, Boulmiougou, Cissin, tampouy et katr' jaar) afin d'apporter des services publics de qualité et de proximité (voirie, assainissement, équipement sanitaire, sportif, éducatif, transport, culturel et loisirs). Cela permet de réduire les déplacements vers le cœur de ville déjà très densifié et hyper attractif.

## II. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article en apportant des amendements incorporés au texte de loi.

## III. APPRECIATION DE LA COMMISSION

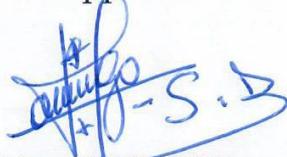
La Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- la mise en place d'un nouveau réseau de transport collectif par autobus dans la ville de Ouagadougou et environnant ;
- l'opérationnalisation de l'autorité organisatrice de la mobilité dans le Grand-Ouaga et le renforcement de ses capacités à travers une assistance technique ;
- l'aménagement des infrastructures pour faciliter l'insertion des autobus dans le trafic ;
- l'effectivité de la construction des équipements (dépôt bus, centre de maintenance, mobilier urbain, gare multimodale) dédiés au transport collectif.

Par conséquent, elle recommande à la plénière son adoption.

Ouagadougou, le 02 juin 2022

Le Rapporteur



Drissa SANOGO

Le Président



Dr Yves KAFANDO

## **LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'AUDITION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KAFANDO Yves	Président
2.	LY Maïrama Amadou Alkadry	Vice-présidente
3.	ZOUNGRANA Adja Zarata	1 <sup>re</sup> Secrétaire
4.	SANOOGO Drissa	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	FOFANA Haoua	Rapporteur général
6.	N'DO Sylvestre	Membre
7.	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	Membre
8.	TIENDREBEOGO Adama	Membre
9.	KONE Diakalia	Membre
10.	ILBOUDO Boniface	Membre
11.	NASSOURI Daaga	Membre
12.	OUEDRAOGO Frédéric	Membre
13.	YABRE Oumarou	Membre

### **1. LISTE DES DEPUTES ABSENTS A L'AUDITION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre

## **2. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KAFANDO Yves	Président
2.	LY Maïrama Amadou Alkadry	Vice-présidente
3.	ZOUNGRANA Adja Zarata	1 <sup>re</sup> Secrétaire
4.	SANOOGO Drissa	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	FOFANA Haoua	Rapporteur général
6.	N'DO Sylvestre	Membre
7.	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	Membre
8.	TIENDREBEOGO Adama	Membre
9.	KONE Diakalia	Membre
10.	ILBOUDO Boniface	Membre
11.	NASSOURI Daaga	Membre

## **3. LISTE DES DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
2.	OUEDRAOGO Frédéric	Membre
3.	YABRE Oumarou	Membre

#### **4. LISTE DES DEPUTES DES COMMISSIONS SAISIES POUR AVIS**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>COMMISSION</b>
1.	ZOUNGRANA Daniel	Membre	CAEDS
2.	OUEDRAOGO Lassina	Membre	CAEDS
3.	KONE/KABORE G. Aïda	1 <sup>re</sup> Secrétaire	CAEDS
4.	ZAMPOU Seyibo	Membre	CDD
5.	ZIDWEMBA Noufou	Membre	CDD

#### **5. LISTE DE PRESENCE DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>
1.	BATIONO Omer	Ministre de l'Administration territoriale
2.	KERE Barthélemy	Ministre de la Justice
3.	SAWADOGO Boureïma	Haut-commissaire Kadiogo
4.	KOANDA Idrissa	DGCT
5.	KABORE T. Antoine	DGESS/MATDS
6.	BAYIRI Valentin	Chef département Mairie Ouaga
7.	PALENFO Philippe	MEFP
8.	SAVADOGO Abdoul-Rahim	Mairie Ouaga
9.	NABARE Emile	Chef de service DGESS/MATDS
10.	OUEDRAOGO Salam	DGCOOP/MEFP
11.	SEOGO Hamado	DGTCP/MEFP
12.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEFP
13.	CONGO Maïmouna	DGRP/MJDHRI
14.	ILBOUDO Désiré	DGRP/MJDHRI
15.	DOULKOM Honoré	CS/DGRP/MJDHRI

## **6. LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION/EMPLOI</b>
1.	BATIGA/KIMA Asséto	Administrateur parlementaire
2.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
3.	BANCE Armel	Attaché d'administration parlementaire
4.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
5.	POODA/ZINABA Danielle	Administrateur parlementaire
6.	NEMARO/KABORE Zeenat	Attaché d'administration parlementaire
7.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Attaché d'administration parlementaire
8.	OUEDRAOGO Nestor	Attaché d'administration parlementaire



